

Enseignements dispensés sur la formation responsable de compte

La formation est déclinée en termes de compétences métier et les pratiques pédagogiques visent à développer les qualités essentielles à l'exercice du métier de responsable de compte en agence hébergée. Pour le compte d'une entreprise, le responsable de compte embauche des salariés intérimaires qu'il lui délègue le temps d'une mission.

Le responsable de compte exerce des fonctions de

- Manager (gestion des intérimaires, des entretiens de recrutement sur des publics ciblés),
- Gestionnaire (gestion de l'administratif, logiciel Osmose)
- Commercial (gestion de la relation avec le client, gestion du stress, organisation du travail et gestion des priorités).

Ce programme de formation s'appuie sur une observation de la cartographie des missions du responsable de compte, des savoirs faire et des savoirs être à maîtriser. Les 3 blocs de compétence identifiés sont spécifiques à une certification particulière adaptée au secteur d'activité de l'intérim.

Blocs de compétence

BLOC 1 Activités professionnelles - 126 heures

Module 1 – 1

Concept – Recrutement – Intégration – Planification – Fidélisation – Communication-Administration (Osmose)
Législation appliquée au secteur de l'intérim (coef 3)

Module 1 - 2

Mémoire d'activités professionnelles obligatoire (Ecrit et soutenance orale coef 4)

BLOC 2 Mobiliser les fondamentaux (4 modules) – 203 heures

- 2- Droit social et droit du travail (coef 3)
- 3- Développement personnel (coef 2)
- 4- Communication managériale (coef 2)
- 5- anglais appliqué aux ressources humaines (coef 1)

BLOC 3 Les outils de gestion et tableaux de bord – 126 heures

- 6- Informatique (coef 1)
 - 7- organisation et production de la qualité dans le travail (coef 2)
 - 8- Gestion de la relation client (coef 2)
- Entraînement sur les épreuves de soutenance

65 jours de formation soit 455 heures

Les alternants sont évalués par un contrôle continu. Les types d'évaluation sont diversifiés : QCM, cas pratiques, participation orale, simulations vidéo, ... et font l'objet de coefficients divers. Obtention du certificat de compétences si l'alternant remplit 2 conditions :

- Avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des 3 blocs de compétence
- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 au module concernant le mémoire d'activités professionnelles